## INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



# ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Dossier de l'OHI n° S3/8151/HSSC

LETTRE CIRCULAIRE 08/2017 25 janvier 2017

## RESULTAT DE LA HUITIEME REUNION DU COMITE DES SERVICES ET DES NORMES HYDROGRAPHIQUES (HSSC)

#### Références:

- A. LC de l'OHI 25/2016 du 25 mai Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC), 8ème réunion, 14-18 novembre 2016, BHI, Monaco
- B. LC de l'OHI 67/2016 du 20 décembre Examen des questions de contrôle de l'Etat du port sur l'emport et la mise en œuvre des ECDIS
- C. LC de l'OHI 68/2016 du 20 décembre Etablissement de l'équipe de projet de l'OHI sur les normes pour les levés hydrographiques (HS PT)
- D. LC de l'OHI 61/2015 du 24 août ECDIS Guide de bonnes pratiques

### Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

- 1. Comme annoncé dans la lettre en référence A, la huitième réunion du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) s'est tenue du 14 au 18 novembre 2016 au Secrétariat de l'OHI, à Monaco. La réunion a été présidée par le Dr. Mathias Jonas (Allemagne) et a rassemblé 74 représentants de 22 Etats membres, de neuf organisations internationales accréditées en tant qu'observateurs et du Secrétariat de l'OHI.
- 2. Le compte rendu du HSSC-8, ainsi que la liste des décisions et actions résultant de la réunion et leur état d'avancement, sont maintenant disponibles sur la page HSSC du site web de l'OHI (www.iho.int > Comités & GT > HSSC), à la section HSSC 8. Le plan de travail consolidé du HSSC pour 2017-2018 est également accessible depuis cette page, à la section « Divers ».
- 3. Conformément à la liste des décisions et actions, le Secrétariat de l'OHI a déjà publié deux lettres circulaires sollicitant des contributions particulières des Etats membres de l'OHI (cf. références B et C). D'autres lettres circulaires qui seront émises prochainement inviteront les Etats membres à envisager d'approuver les publications révisées qui ont été avalisées par le HSSC. En outre, comme demandé par le HSCC, les Etats membres sont invités à mettre en œuvre les conclusions qui sont énoncées dans les paragraphes suivants.

## Fourniture de services hydrographiques aux navigateurs

- 4. Suite à l'examen, par le comité, du rapport du groupe de travail sur la cartographie marine (NCWG) notant que certains pays publient des avis aux navigateurs dans leur langue nationale uniquement (action HSSC8/37), il est rappelé aux Etats membres que les avis aux navigateurs devraient être diffusés en anglais, en plus de la langue nationale, conformément à la spécification B-631.4 de la publication de l'OHI S-4 Règlement de l'OHI pour les cartes internationales (INT) et spécifications de l'OHI pour les cartes marines.
- 5. La lettre circulaire à la référence D réitérait une précédente demande que les Etats membres s'assurent que les informations concernant toutes les prescriptions relatives aux dispositifs de secours

de l'ECDIS utilisant les cartes papier qui ont été mises en ligne sur le site web de l'OHI depuis 2008 aux rubriques suivantes :

- Accueil > ENC et ECDIS > disponibilité des ENC > cartes papier de secours, et
- Accueil > ENC et ECDIS > disponibilité des ENC > catalogues de cartes en ligne

sont toujours d'actualité et qu'ils communiquent au Secrétariat les mises à jour éventuelles.

6. Le HSSC a noté que la majorité des Etats membres qui ont fourni ces informations n'ont pas communiqué de mise à jour ni confirmé la validité des informations initiales fournies il y a une dizaine d'années. Conformément à l'action HSSC8/57, il est rappelé aux Etats membres qu'il leur a été demandé par la référence D que les mises à jour ou confirmations de non changement soient fournies au moins une fois par an, tant que les directives de l'OMI sur les ECDIS se réfèrent à la fourniture de telles informations par l'OHI.

### Liaison avec les parties prenantes externes

- 7. Le HSSC a examiné la liste des événements qui pourraient offrir des opportunités d'interaction avec les parties prenantes en 2017 et a considéré quels événements justifieraient la participation de représentants d'Etats membres de l'OHI et/ou du Secrétariat, compte tenu des ressources disponibles. La liste des événements potentiels concernant les parties prenantes est disponible sur la page HSSC du site web de l'OHI (Accueil > Comités & GT > HSSC > HSSC8 > HSSC8-09A). Les Etats membres sont invités à se rapprocher du Secrétariat (info@iho.int) s'ils sont en mesure de représenter l'OHI aux événements pour lesquels aucune participation n'est actuellement prévue.
- 8. En particulier, les Etats membres sont invités à envisager de représenter les intérêts de l'OHI aux réunions des parties prenantes organisées par Digital Ship (cf. http://www.thedigitalship.com/) et à informer le Secrétariat (info@iho.int) de leurs intentions (cf. action HSSC8/74).

## Entretien des publications de l'OHI

9. Conformément à l'action HSSC8/75, les Etats membres sont invités à étudier l'état de la situation des publications de l'OHI, disponible sur la page HSSC du site web de l'OHI (Accueil > Comités & GT > HSSC > HSSC8 > HSSC8-10A) et à fournir leurs commentaires au Secrétariat (info@iho.int) concernant les dates des prochaines éditions et les besoins éventuels de traduction en français et/ou espagnol ainsi que leurs contributions à la production de ces traductions.

### Participation aux activités du HSSC

- 10. Le comité a décidé de dissoudre le groupe de travail sur le dispositif de protection des données (DPSWG) et :
  - de transférer au S-100WG le développement du dispositif de protection (composante équivalente à la S-63 *Dispositif de l'OHI pour la protection des données*) des produits basés sur la S-100 ;
  - de charger le GT sur la tenue à jour des normes ENC de l'entretien et du suivi de la norme S-63 existante.
- 11. Le comité a avalisé le maintien de ses autres groupes de travail et a approuvé leurs programmes de travail. Les Etats membres sont invités à envisager de participer aux groupes de travail dans lesquels ils ne sont pas encore impliqués.
- 12. Conformément à l'action HSSC8/40, la référence C invitait les Etats membres à participer à la nouvelle équipe de projet sur les normes pour les levés hydrographiques.
- 13. La liste des points de contact du HSSC utilisée pour la correspondance intersessions est tenue à jour par le Secrétariat et mise en ligne sur la page HSSC du site web de l'OHI (Accueil > Comité & GT > HSSC > Membres). Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir s'assurer que les

informations pertinentes relatives à leurs points de contact sont à jour et de bien vouloir informer le Secrétariat (info@iho.int) de tout changement.

### Prochaines réunions du HSSC

- 14. Les Etats membres sont invités à noter, aux fins de planification, que la prochaine réunion du HSSC (HSSC-9) aura lieu du 6 au 10 novembre 2017 à Ottawa, Canada. La date du HSSC-10 sera ajustée afin de fournir une contribution en temps voulu au Conseil de l'OHI, qui devrait se réunir une fois par an au mois d'octobre. Par conséquent, le HSSC-10 devrait avoir lieu à Rostock, Allemagne en mai 2018.
- 15. Compte tenu de la proposition du Royaume-Uni d'accueillir le HSSC-12 en mai 2020, les Etats membres sont invités à envisager la possibilité d'accueillir le HSSC-11, en mai 2019 (cf. action HSSC8/77) lors de l'examen de la proposition de programme de travail de l'OHI pour la prochaine période triennale 2018-2020, qui sera étudiée au cours de la première session de l'Assemblée de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

Gilles BESSERO Directeur